

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES ET DE LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE

No 152

Paraît 10 fois par an / Prix de l'abonnement pour les non-membres : 8 fr. (compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056)

Septembre 1975

Sur l'initiative de la Société des hôteliers de Lausanne-Ouchy, le système du *lunch-chèque* est en cours d'introduction (il s'agit d'une contribution de l'employeur aux frais du repas de midi de ses employés). En France, cela s'appelle chèque-restaurant. En Suisse romande, il y faut de l'anglais...

Deux Bâles

Le cas des deux Bâles, souvent évoqué dans la presse à propos de l'affaire jurassienne, donne lieu à diverses fantaisies orthographiques : on écrit « les deux Bâle », voire « les Deux-Bâle » ou « les Deux-Bâles »...

La règle est claire : les noms propres prennent la marque du pluriel quand ils désignent deux ou plusieurs pays, provinces, cours d'eau, etc. : les Flandres, les deux Amériques, le royaume des Deux-Siciles, les deux Allemagnes, les deux Sèvres (le département des Deux-Sèvres).

(Défense du français, No 152, septembre 1975)

Deux Bâles (suite)

Si, en idée, on entend distinguer deux pays en un, le nom reste au singulier. Faisant une distinction géographique, La Varende a écrit : « Le grand fleuve qui sépare les deux France ». Distinction politique : « Il y a deux France » (A. Hermant). L'écrivain genevois Paul Seippel s'est trompé en intitulant *Les deux Frances* un de ses ouvrages ; de même Eugène Rambert, dans *Les Alpes* : « Il y a deux Suisses »...

(Défense du français, No 152, septembre 1975)

Investir

Dans son sens militaire (repris de l'italien *investire* au début du XV^e siècle), ce verbe signifie : entourer avec des troupes. Exemple : la place est investie, nul ne peut s'en échapper.

Son emploi dans le sens de prendre, occuper, est une impropreté qui, si elle se répand, rendra le mot inintelligible, puisqu'on ne saura plus si la place est enlevée ou seulement assiégée. Exemple fautif : le camp des rebelles a été attaqué, puis *investi*.

(Défense du français, No 152, septembre 1975)

Exaction

Ce mot n'a nullement les sens de déprédation, d'acte de cruauté ou de barbarie, d'action arbitraire ou violente, que lui prêtent trop souvent les commentateurs de l'actualité mondiale.

« Exaction » (du latin *exigere*) désignait autrefois l'action d'exiger l'impôt ou le tribut. Il a pris depuis le XVII^e siècle le sens péjoratif d'exiger ce qui n'est pas dû, ou plus qu'il n'est dû, surtout lorsqu'il s'agit d'un agent public.

(Défense du français, No 152, septembre 1975)

Aréole

Dans *L'Illustré* No 32, du 6 août, il était question de la mode des gorges sans voile à Saint-Tropez, appelé façétieusement Seins-Tropez.

Dans une autre page du même numéro, une rédactrice conseillait ce qui suit pour éviter l'affaissement du buste : un petit cube de glace sur l'*auréole* du sein...

A quand les seins de glace ?

(Défense du français, No 152, septembre 1975)

Handicapés

Tant à la radio qu'à la TV, on paraît ignorer que l'H de « handicapé » est aspiré. On nous parle des *z'andicapés*, ou *d'andicapés* qu'affecte un *n'andicapé*...

Il y a en français de nombreux mots dont l'H est aspiré : hamac, haricot, héron, etc. (et les mêmes qui parlent des *z'andicapés* ne diraient pas « des *z'érons* ») ; à plus forte raison doit-on aspirer un H anglais comme celui de *handicap*.

(Défense du français, No 152, septembre 1975)